



RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L121-10 du Code des communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

Jeudi 17 novembre 2022 à 20 H

Affiché le 10 novembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre BLANC



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022
2. Mise à jour des commissions communales et comités consultatifs
3. Remplacement des représentants démissionnaires au sein des représentations intercommunales
4. Modification des statuts du Sydela
5. Partage de la taxe d'aménagement sur le territoire d'Estuaire et Sillon
6. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
7. Passage à la nomenclature M57 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
8. Passage à la nomenclature M57 : Modalités de gestion des amortissements
9. Passage à la nomenclature M57 : Approbation du règlement budgétaire et financier de la commune
10. Décision modificative n°3
11. Fixation des tarifs communaux 2023
12. Tarification spéciale Covid : Association Festiv'Prinquiau
13. Approbation du règlement d'occupation des salles municipales
14. Approbation du règlement d'utilisation du site de l'Escourays
15. Approbation des conventions d'utilisation à titre régulier des salles municipales par les associations
16. Conseil des Sages : Approbation du règlement intérieur
17. Participation citoyenne : Approbation de la convention
18. Vente d'un délaissé de voirie rue de la Touche
19. Questions diverses